

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 4 mai 2016 fixant le nombre de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs d'études de 2^e classe du ministère de la culture et de la communication ouvert au titre de l'année 2015

NOR : MCCB1607592A

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 4 mai 2016, le nombre total de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs d'études de 2^e classe du ministère de la culture et de la communication est fixé à 14. Ils sont répartis de la manière suivante :

- spécialité « ingénieur d'études en sciences humaines et sociales », discipline « sciences humaines » : 12 postes au total dont 5 pour le ministère de la culture et de la communication et 7 pour le musée du Louvre ;
- spécialité « ingénieur d'études en sciences appliquées aux sciences humaines et sociales », discipline « analyse et traitement des biens culturels » : 1 poste pour le ministère de la culture et de la communication ;
- spécialité « ingénieur d'études en programmation, évaluation et valorisation de la recherche », discipline « programmation, évaluation et valorisation de la recherche » : 1 poste pour le ministère de la culture et de la communication.